

l'acquisition, par l'État,
d'un immeuble contigu
au Palais des Beaux-Arts,
et de la disposition des locaux du
~~abandonnés par le poste des papiers~~

Palais des
Beaux-Arts

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
1		Demande de l'administration des chemins de fer : Etablissement d'un bureau intérieur de marchandises de détail. <u>Refusé</u>
2		Demande de l'administration des Télégraphes : Etablissement provisoire du bureau télégraphique de la place Royal. <u>Refusé</u>
3		Demande de la bibliothèque collective des 10 Cités Sorantes : Etablissement d'une bibliothèque de périodiques. <u>Refusé</u>
4		Demande de disposer du Palais des Beaux-Arts le 21 juillet 1905 pour réunir la Magistrature devant prendre place dans le Cortège se rendant place Daumesnil. <u>Accordé</u>

2019 - 2020, Immeuble contigu au Palais des Beaux-Arts.

MUSÉES ROYAUX
DE
Peinture et de Sculpture
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N° 4919

ANNEXE

OBJET :

Rédacteur

Copie expédiée le 31-12-07

Exercice 190	
Loi du	Article
Allocation.	
Crédit au .	
Liquidation .	
<u>Disponible</u> .	
Chapitre N°	
Prévision .	
Crédit au .	
Liquidation .	
<u>Disponible.</u> .	

Bruxelles, le 31-12-1907.

Monsieur l'architecte en chef

Les locaux prévus
d'aménagement des locaux
destinés aux ateliers de
restaurations d'œuvres
un emplacement relativement
vaste et reste disponible
dans la partie du bâtiment
située sous la salle des
gothiques.

Désireux d'en faire
un magasin-refuge, j'ai
l'honneur de vous proposer
pour vous, M. l'architecte
en chef, de vouloir bien le
faire clore au moyen
d'un lattes à claire-voie
de deux ou trois mètres
de hauteur et d'y ménager
une porte assez large
pour permettre d'introduire
éventuellement dans le magasin
en question des matériaux
de grande dimension.

Le Secrétaire

MUSÉES ROYAUX
DE
Peinture et de Sculpture
DE
BELGIQUE

N^o

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente



Bruxelles, le 190 ..

L'INTERMÉDIAIRE de la PRESSE
ARGUS BELGE DE LA PRESSE
Fondé en 1900
Bureau de Coupures de Journaux
34, Rue de l'Ermitage (avenue Louise), Bruxelles.

CORRESPONDANTS

Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York,
Saint-Petersbourg, Milan, Bâle, Madrid, Lisbonne,
Copenhague, Yokohama.

TÉL. 8474.

VOIR AU VERSO N^o de débit : 47

ARTICLE EXTRAIT

de

Adresse

Date

On achève les travaux d'aménagement et de
peinture de la nouvelle salle hollandaise qui sera
prochainement ouverte au public, au premier
étage du Musée royal de peinture, du côté de
l'hôtel Osy. ***

Peinture et de Sculpture

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

14919

ANNEXE

OBJET :

Rédacteur

G. Y.

Copie expédiée le

2-11-07

B

Exercice 190

Loi du

Article

Allocation.

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible.

Bruxelles, le 8 novembre 1907.

Monsieur le Ministre

En réponse à votre lettre 31189 du 21 septembre écoulé, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège n'a, à aucun moment, manifesté l'intention de ne pas employer les sous-sols du Palais des Beaux-arts - mis à la disposition de l'Institut International de bibliographie, par M^r le Comte de Imhof de Mayer, Président du précédent Conseil des Ministres, en dehors de l'intervention de votre Département - mais bien de les utiliser comme magasins et dépôts.

De plus l'impossibilité absolue d'établir une séparation entre l'institution en cours et les locaux des Musées - les appareils destinés à chauffer les installations nouvelles ayant été édifiés sans

que notre Collège en
fut informé, dans les
chauffers même du
musée - nous estimons
devoir renouveler respec-
tueusement, monsieur le
ministre, les protestations
précédemment transmises
et plus spécialement par
notre lettre du 14 mai
dernier

Nous espérons cependant,
que toutes les précautions
seront prises par les
services compétents et que,
nonobstant l'établissement
de grilles, dont le musée
aurait la clé, destinées
à fermer les deux issues
du local concédé vers
le musée, une grille
supplémentaire sera placée
à l'entrée ^{côté} ~~par la~~ cour et
au bas de l'escalier - de
la chaufferie ~~et~~ ^{du} musée, et
que les "regards", par
lesquels sont déversés
les combustibles dans
les caisses du Palais des
beaux-arts seront
munis d'un système de
fermeture mettant les

précieuses collections confiées à
notre garde, à l'abri
d'un coup de main.

Veuillez agréer, etc.
Le Secrétaire du Président
H. G.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 31189

Bruxelles, le 21 septembre 1907.



Messieurs,

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été, par les soins de mon administration, procédé à un examen minutieux des conditions dans lesquelles se réalisent les installations de l'Institut international de bibliographie dans les sous-sols du palais de la rue de la Régence, mis à la disposition de cette institution par M. le Comte de Smet de Naeyer, Ministre des Finances et des Travaux publics en dehors de l'intervention de mon département.

J'estime que les craintes formulées à ce sujet n'ont pas de raison d'être. Si l'enlèvement des grilles d'un certain nombre de fenêtres peut être considéré comme facilitant l'invasion du palais du côté de la rue de Ruysbroeck, le moyen de remédier à cet inconvénient paraît simple. Il suffirait de fermer d'une grille dont le musée aurait la clé les deux issues du local concédé vers le musée: l'une qui communique avec le Belvédère, l'autre à l'entrée de la Chaufferie, dont il serait désirable que les cendres fussent évacuées par une autre voie que celle qui est empruntée actuellement.

Moyennant l'application de ces mesures qui ne semblent pas devoir rencontrer de sérieuses difficultés, un local très vaste, absolument perdu jusqu'à présent, pourra être utilisé sans danger

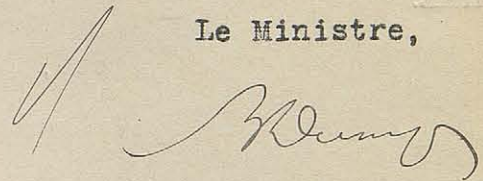
A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture.

au profit de tous les travailleurs intellectuels du
pays.

Cette affaire est inscrite à vos archives sous
le n° 4969.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

Le Ministre,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'R. Dumas', written in a cursive style.

(par le Secrétaire)

Communication est faite à l'Assemblée et une lettre ministérielle
en date du 21 Septembre 1907
relative aux ~~travaux~~ ^{qui seront} des musées aux sous-sols des musées occupés

par l'Institut de Bibliographie et ~~de~~ ^{marquants}
à la Commission que les craintes formulées au sujet de
l'installation de la du dit Institut sont vaines. Néanmoins
comme il résulte des observations de M. Wauters et du Secrétaire
qu'il est impossible ~~de~~ d'établir une séparation absolue
entre les musées et l'Institut, ^{- ce dernier ayant établi ses charpentes dans les sous-sols des musées -}
l'Assemblée décide d'écrire
à nouveau au ministre à ce sujet et en indiquant que
la Commission n'avait nullement l'intention de ne pas
employer les sous-sols mais bien de les ~~utiliser~~ ^{utiliser} comme
~~magasins~~ et utiliser comme magasins et dépôts.

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N° 14919

ANNEXE

OBJET :

Rédacteur

Copie expédiée le

Exercice 190

Loi du Article

Allocation.

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible.

Bruxelles, le 14 mai 1907.

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous adresser la copie d'une lettre de M. Hans architecte à l'administration des p. e. relative aux travaux d'installation de l'Institut International de Bibliographie dans les sous-sols du Palais des beaux-arts. Par notre lettre en date du 14 janvier dernier et par d'autres encore qu'elle rappelle, nous avons, dans l'intérêt de la sécurité des collections confiées à notre garde, protesté vivement contre l'occupation des locaux et contre l'établissement, à leur usage, de l'éclairage électrique.

Il ne fut pas tenu compte de nos observations et rien qu'aujourd'hui, M. le M. et la question d'installer les grilles placées aux fenêtres des sous-sols donnant vers la rue de Ruysbroeck

Par suite mesure ne
peut que justifier et aug-
menter les craintes entière-
ment exprimées

M. l'architecte
Kano qui s'était obligamment
rendu à notre invitation
de venir, au cours de notre
dernière réunion, nous donner
quelques explications sur
les travaux entrepris dans
les dépendances du Palais
des beaux-arts, n'a pu
nous fournir les éclaircissements
nécessaires

C'est pourquoi, M.
le Ministre, nous renouvelons
nos protestations en insistant
vivement pour que les
grilles enlevées aux fenêtres
des sous-sols donnant
vers la rue de Valenciennes
soient immédiatement
rétablies à leur place ou
du côté extérieur des fenêtres
— si l'on préfère ne pas
maintenir l'ancien mode de
placement —

Les issues donnant
l'une au dessous du
balcon, l'autre à la
chaufferie devront également
être munies de grilles conformes

aux termes de la lettre
ci-jointe de M. l'architecte
Kano

Au surplus, M. le
M. nous soyons disposés
mettre à nouveau notre
responsabilité à l'abri
des éventualités que
pourraient provoquer les
travaux d'installation en
cours dans les sous-sols
du Palais des beaux-arts
et qui figurent au plan
ci-joint émanant de
M. A. B. C.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

M. le Ministre le Président

MINISTÈRE

Bruxelles, le 19 juillet 1907.

DES

~~Finances et des~~ Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BATIMENTS CIVILS

Rue Royale, 91.

N° 55518 C/24

OBJET :



Monsieur le Président,

Afin de ne pas entraver les travaux que l'entrepreneur Dernies est chargé d'exécuter pour aménager la salle de déballage du Palais des Beaux Arts, je vous prie de bien vouloir donner d'urgence des instructions pour que les locaux à transformer soient immédiatement débarrassés des objets qui les encombrent.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'Architecte en chef,

A Monsieur le Président de la Commission administrative des Musées.

à BRUXELLES.

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

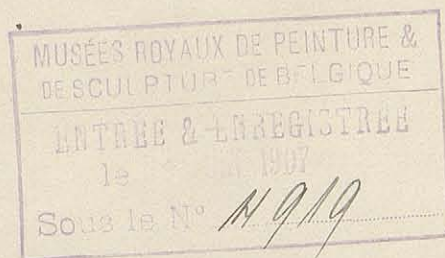
BÂTIMENTS CIVILS

Rue de Ducale, 91,

N°

OBJET :

Bruxelles, le 31 Mai 1907.



Monsieur le Secrétaire,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du..... 19.....

N°.....

ANNEXE

Comme suite à votre lettre en date du 29 mai courant, j'ai l'honneur de vous informer que les dispositions sont prises, pour commencer les travaux de transformation et d'appropriation de l'ancienne salle de débarras au Palais des Beaux-Arts, dans le courant de la semaine prochaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, la nouvelle assurance de toute ma considération.

L'Architecte des Bâtiments Civils,

Pris en note pour exécution,

Ce 4-6-07

Le Praticien

J. Vivier

A Monsieur Van Mons, Secrétaire de la Commission
Directrice des Musées Royaux,
rue du Musée,
Bruxelles,

MUSÉES ROYAUX
DE
Peinture et de Sculpture
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N° 4919

ANNEXE

OBJET :

Rédacteur

M. V. M.

Copie expédiée le 29-5-07

Exercice 190

Loi du Article

Allocation.	
Crédit au .	
Liquidation .	
Disponible	

Chapitre N°

Prévision .	
Crédit au .	
Liquidation .	
Disponible.	

Bruxelles, le 29-5-1907.

M. le Directeur

Entrepreneurs des
travaux des p. c. M.
Veu nous annoncer que
ceux-ci allaient commencer
sans retard au rez de
chaussée du Palais des
Beaux-arts du côté où
se trouve l'atelier du
peintre M. Merimeau

Veuillez avoir l'obligeance
de nous informer officiellement
du jour où commenceront
les travaux, des mesures
étant à prendre pour le
déménagement des objets
dépôts dans l'atelier, et des
régularités

Veuillez agréer, etc.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

V. Stenhouse

P.S.

Je vous prie
de faire passer au
Cabinet de P. de R. H.
le manuscrit et de lui
en faire signer.

4919

2

1-1-1

to H. Kunz

Re. un Sh d

Mr. Jan. 1877

John Chase ~~Waring~~

Best results in exercise
in the little children

26 week month

~~Private & Sec~~

Lower an place

But - you'll want

Dear Aunt - Oh golly

Lebens aus f.

Posten de 12th Jan

Leut. Reserver

Arzt der Kranke, Herr
Dr. h. v. d. Fabri
der B. H.

Yruly O.C. 20
L on

27 Avril 1907

A M. Thoms.
au B.C.

Cher Monsieur

Monsieur Thoms, je vous
salue. Comme je vous l'ai
dit, j'ai écrit à M. de
la Roche de 18 C. pour
qu'il envoie la somme
pendant un mois à
P. de N.A. où elle
sera placée en port.
en vue de l'apprentissage
Monsieur de la Roche
Hollandais
Monsieur de la Roche
Monsieur de la Roche

At the Museum of
Natural History
presented the
donor of the
specimens of the
Preservation of the
Collection -
The - a - the
Cessation of the
Tender to the
of the Corp of
Museum, & present
The of the
Specimens of the
Lith. of P. L. & D.
Vandyke L. L. & D.
L. L. & D.

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BÂTIMENTS CIVILS

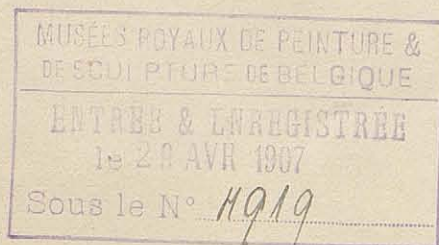
Rue de Ducale, 91,

N°

4405 c/24

OBJET:

Bruxelles, le 26 Avril 1907,



Messieurs les Président et Membres,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du 19.....

N°.....

ANNEXE

En vue de compléter les travaux d'installation de l'Institut International de Bibliographie, dans les sous-sols du Palais des Beaux-Arts, et afin d'en rendre le séjour un peu moins désagréable, M^r le Secrétaire Général Ochet, désirerait voir enlever les grilles placées aux fenêtres desdits sous-sols, donnant vers la rue de Ruysbroeck.

J'ai l'honneur de vous proposer de remplacer ces grilles par deux nouvelles, qui seraient à établir à deux issues, donnant l'une en dessous du belvédère, et l'autre à la chaufferie, comme vous le montre le plan remis par M^r Ochet à M^r Van Moons.

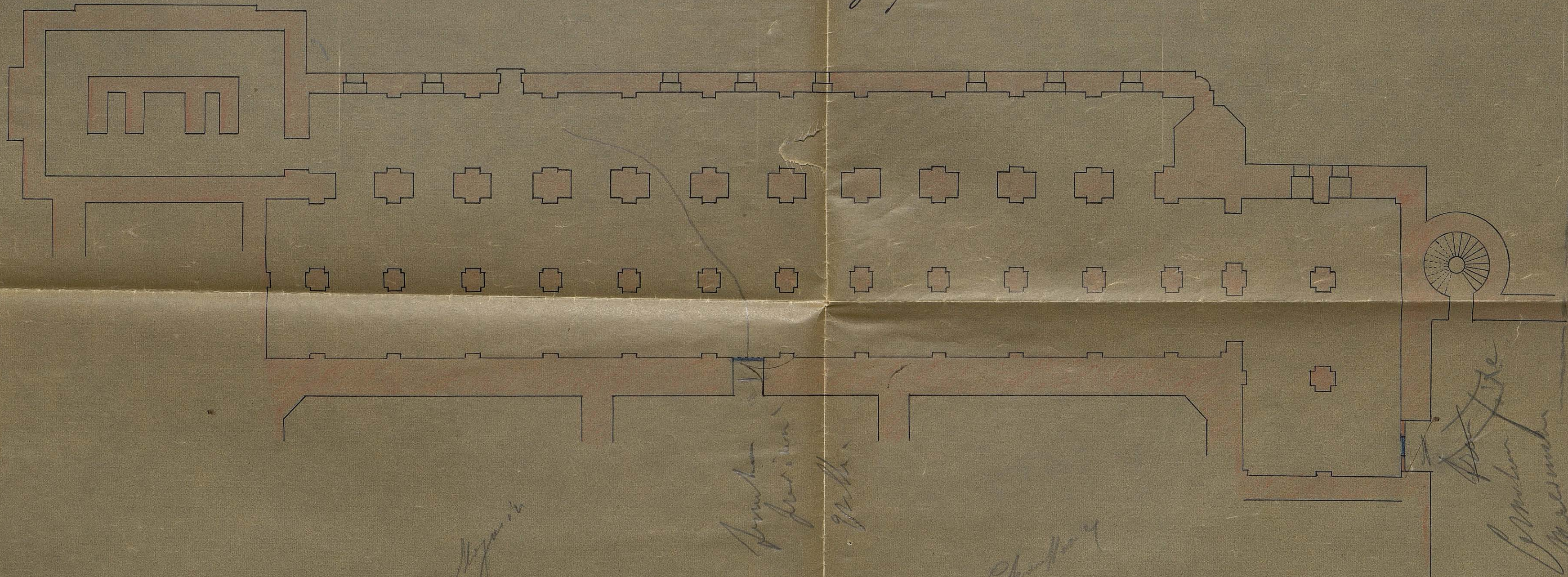
Permettez-moi, je vous prie, Messieurs les Président et Membres, bien vouloir me faire connaître si vous donnez votre acquiescement à cette proposition, et vous présente dans l'entretemps l'assurance de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtimens Civils,

Mans

A Messieurs les Président et Membre de la Commission Directrice des Musées Royaux de Belgique,

- Palais des Deux Arts -
 Installation provisoire de l'Institut International
 - de Bibliographie -



- Echelle de 0.005 p. 100 -

cher Monsieur Van Mous.

Il est entendu avec Monsieur

Ch. Léon Cardon

Et c'est que les grillages qui
protègent les fenêtres des souss.
Bruxelles

63, Quai au bois à brûler

soils contre toute invasion
de dehors, devraient simplement
être déplacés et réinstallés.

Très cordialement

Il s'agit de la Bibliographie au
Palais des Beaux-Arts.

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BÂTIMENTS CIVILS

Rue de Ducake, 91,

N°

7406/24

OBJET:

Bruxelles, le 26 Avril 1907.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 29 AVR 1907

Sous le N° 4919

que Messieurs les Président et Membres,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du..... 19.....

N°.....

ANNEXE

Par une lettre en date du 7 mars dernier, n° 4919, adressée à M^r le Ministre de l'Agriculture, votre Collège a demandé, le placement de grilles rétractiles, aux fenêtres de la salle qui lui est réservée dans les locaux du Palais des Beaux-Arts. Cette salle devant prochainement recevoir une autre destination, j'ai pensé pouvoir proposer d'ajourner l'exécution de ce travail, qui entraînera une très forte dépense et de remplacer ces grilles par des grilles ordinaires, lors du transfert de la salle de la Commission dans la partie des locaux de l'ancien hôtel Osy.

L'Administration supérieure me demande si c'est d'accord avec votre Collège que je fasse l'ajournement de ce travail, je viens vous demander, Messieurs, de bien vouloir me faire savoir si vous partagez mon avis sur cette question, envisageant surtout la forte dépense que ce travail entraînera et cela pour une période

A Messieurs les Président et Membres de la Commission
Directrice des Musées Royaux
à Bruxelles

très courte.

Je saisis l'occasion, Messieurs les Président
et Membres, pour vous présenter à nouveau l'assurance
de toute ma considération.

L'Architecte,

Stamm

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BÂTIMENTS CIVILS

Rue de l'Incale, 91,

N°

7402 / 24

OBJET:

Bruxelles, le 19 Avril 1907.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 20 AVR 1907

Sous le N° 4919.

Messieurs,

N. B. - On est prié de rappeler, dans la
réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du 19.....

N°

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous
informer, que, parmi les travaux de
transformation, actuellement en cours
au Palais des Beaux-Arts, en vue
de l'agrandissement de la salle
hollandaise, est compris le placement
d'une porte, en face de celle donnant
accès au réduit aux chevaux attenant
à la salle hollandaise.

Afin de permettre la
prompte continuation de ces travaux,
je vous prie, Messieurs, de bien vouloir
donner les ordres pour l'enlèvement
des tableaux peints au mur où doit
être percée la porte.

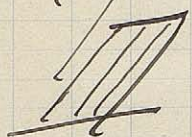
Veuillez agréer, Messieurs,
l'assurance de ma considération
très distinguée.

L'Architecte des Bâtiments Civils,

Mauro

A Messieurs les Président et Membres de la
Commission Directrice des Musées Royaux
de Belgique.

4/7



22. June

J'ai l'honneur
 prie de vous
 dire que nous
 pourrions point
 au besoin de l'effort
 d'un grand nombre
 possible, en ce qui
 est plus que nous
 avons en l'effort
 de l'effort. Il y
 aura le 1er et le
 2nd de l'effort
 5. par 1906 et l'effort
 1. par l'effort
 des l'effort de l'effort

après

LCM de l'effort
 1906 - par l'effort
 l'effort -
 l'effort de l'effort
 l'effort

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BÂTIMENTS CIVILS

Rue de Ducale, 91.

N°

7397/24

OBJET:

Bruxelles, le 22 Mars 1907.



Monsieur le Secrétaire,

N. B. - On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à la lettre

du 13 Mars 1907.

N°

4919

ANNEXE

En réponse à votre lettre rappelée en marge, j'ai l'honneur de vous informer que, contrairement aux craintes exprimées par le chauffeur du Palais des Beaux-Arts, la sortie des cendres provenant des appareils de chauffage, pourra se continuer comme par le passé, par la porte donnant sur le jardin vers la rue de la Régence. Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma parfaite considération.

L'Architecte des Bâtiments Civils,

Stano

A Monsieur Van Mons, Secrétaire de la
Commission Directrice des Musées Royaux.
rue du Musée,
Bruxelles,

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30220.

Bruxelles, le 19 Mars 1907. 190



N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

A la suite de votre lettre du 22 Mars 1906 9/
dont j'ai donné communication à Mr le Ministre des
Finances et des travaux publics, le 6 Avril suivant, mon
honorable collègue me fait connaître aujourd'hui que
l'appropriation des salles du rez-de-chaussée du Palais
des Beaux-Arts dites "Salles de la Reine" est comprise
parmi les travaux dont l'adjudication publique aura
lieu prochainement.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considé-
ration distinguée.

Le Ministre,

[Signature]

A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture
de l'Etat à Bruxelles.

Amere

Giloccin de Bares
entrepris par le
Bureau de Pén
de B A —

3/III-19
A H Hano.

J'ai l'h de vous
adresser le
livre de l'Union
de M. Duguey
~~de l'Union de l'Union~~
en Pén de P A
et de l'Union de l'Union
Je fais amicalement
à la Commission
Général de l'Union
Leur dévouement
Tien Vient à
en de l'Union
A L C O

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 13 MARS 1907

Sous le N° 4919

Bruxelles le 12 Mars 1907

Monsieur, le Secrétaire

Je me permets de vous écrire afin de vous faire la
déclaration suivante:

Comme on est occupé à faire des transformations
dans les caves, en vue de l'installation de la Bibliothèque,
je viens d'apprendre que l'on va me supprimer le
passage qui aboutit à l'emplacement où je déverse
mes cendres, c'est à dire la porte donnant sur le
jardin de la rue de la Régence, je ne pourrais donc
plus déverser les cendres à l'endroit désigné.

Je tiens aussi à vous déclarer que je n'ai pas d'autre
place pour les mettre, je pense bien faire en prévenant
Monsieur, le Secrétaire, avant que les ouvriers com-
mencent la maçonnerie clôturant la cave avec le
jardin.

Agreez, Monsieur le Secrétaire, mes respectueuses
salutations.

Votre serviteur
E. Dingsburg

P. VUY

Entrepreneur de Travaux publics

70, Rue de Turquie, 70

ST-GILLES-BRUXELLES



Les paiements se font à la fin de
chaque mois

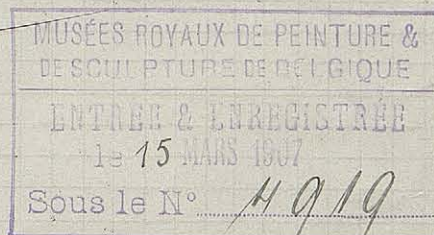


St. Gilles, le 11 Mars 1907

Monsieur Vanmouss Secrétaire
du Palais des Beaux Arts

J'ai bien reçu votre honnête du 7
Mars Courant (N° 4919).
J'ai l'honneur de vous informer que
je vous enverrai prochainement et accord
sur vos Contenus. Recevez avec mes
remerciements, Monsieur mes Sincères
Salutations

Vuy



7/III 07

A Monsieur Vuy
Entrepreneur &
P.V.

Monsieur Vuy,
C'est avec plaisir que
nous vous adressons
le 23

(P.V.) Votre autorisation
à l'effet de la construction
provisoire d'un
banc d'égout de
l'axe de l'égout de
B. A. ~~et~~

à l'effet d'autoriser
la mise et l'installation
d'un banc d'égout
provisoire d'égout, &

x. L'entrepreneur de l'égout
de l'axe de l'égout
Monsieur Vuy
2 rue de la Mairie 407,

Il est

Tout en même temps
travailler pour
le présent. avec
l'attention pour les
propos, c'est-à-dire
exclusivement à
Nbr. chose —

à s'engager pour
Nbr. responsabilité —

Peut-être, Mr
Mey, accusé par
l'implication de la
présente & de son

à C. P. C.

—

~~L.H. Mearns~~

M. le Ministre
de l'Intérieur
~~est~~ Reçoit le
Veu de la Com. 28
février 1883
26403 Transmis
à la Commission
des Archives de
la Seine
M. le Ministre de l'Intérieur
à la D. G. & Co.
pour être le
Département de la Seine
à la Cour intérieure
du Palais de la D. G.

Le projet de
"Gresham" en
un ~~chapitre~~ et
préservé de tout
art de M. de Villeneuve
la collection espagnole
au 15 Palais -
Lors on approuva
le projet de
M. de Villeneuve
à l'Hotel de la Batiment
Civil, l'Hotel de la
à l'Hotel de la Ville pour
la grille destinée

Le projet de

des sections ayant
New par le C. de la Ville,
rétractiles, tout
aussi bien par le
M. de la Ville
servant le double
poste qui, le C. de la
C. de la Ville, de la
dans le Museum -
Le projet de
M. de la Ville, de la
pour la Ville de la
et de la Ville de la
pour la Ville de la
de la Ville de la
permanente, l'Hotel
de la Ville de la
C. de la Ville de la

actuellement
devant vos Reunions
de Notre Alliance, &
dont l'entretien est
déjà très insuffi-
sant.

Veuillez.

Argus

5/III 08

La H. L. M.

à la suite de M.
M. de la 28

pro. de la 4^e 2024

Act. de la suite
pro. de la suite

Act. de la suite

Pro. de la suite

Publ. de la suite

Act. de la suite

Pro. de la suite

Act. de la suite

Pro. de la suite

Act. de la suite

Pro. de la suite

Act. de la suite

Pour la Commission
provisoire de l'Union
Internationale
de Bibliographie
Paris, France, le 20
Novembre 1908
Monsieur, L.
J'ai l'honneur de vous
adresser ci-joint
~~Monsieur~~ Monsieur
pour votre installation
dans les locaux de
la Bibliothèque
Nationale.

[illegible]

4919

17 07

A. H. Vans
architect. E. V.
D.C.

Plus ariser l'arch.
= P. pour l'arch.
Général en l'arch.
Prest. de l'arch.
= Général de l'arch.
Chien l'arch.
Censent l'arch.
l'arch.
de l'arch.
Plus ariser l'arch.
Censent l'arch.
de l'arch.

d'abord pour y installer
les provisions et les
matras qui
avaient été
embarqués du Mat
du port, mais
aussi pour assurer
la sécurité de
nos chartiers -

~~Ce complément de~~

Nous ne pouvons avoir la même part de
dehors la mention
que nous devrions le faire
de cette part qui
conviendrait au port de cette part -
C'est la seconde recherche et nous vous prions

d'oublier part de
l'importance de l'huile de poisson. Nous en avons
deux chaudières pour
lesquelles nous avons
deux chaudières
chauffées, dont il faut
d'être perfectionné,
d'un papier ou
d'un tuteur
pour le capot
autant que possible
la position de
parties de parties
à l'égard des

Acti'ment &
& Conservator
des Tallemant
exposé dans
leur Visitation
Pau

L. P. 2

de la France
g. de la France
de la France

M. P. 2

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 26403.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 Février 1907.



Messieurs,

Mr le Ministre des Finances et des travaux publics vient de me faire connaître qu'il a fait examiner, par le service spécial des bâtiments civils, la question de la surélévation du mur séparant la cour intérieure du palais des beaux arts de la propriété The Gresham, en vue de préserver de tout acte de malveillance, les collections exposées au dit Palais.

Vous trouverez ci-joint, avec prière de renvoi, un rapport aux conclusions duquel Mr le Ministre des finances s'est rallié.

Les travaux destinés à remédier à l'état de choses signalé par votre commission ont été autorisés.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

Peinture et de Sculpture

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

ANNEXE

OBJET :

Ministère des Finances
 Bâtiments Civils
 N° 55511 - 424.

Rédacteur

Copie

Copie expédiée le

Exercice 190

Loi du

Article

Allocation.

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible.

Bruxelles, le

13-2-1907.

Monsieur le Ministre,

Par apostille citée en marge, vous avez bien voulu me transmettre la dépêche ci-jointe par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture demande dans un but de sécurité pour les collections du Palais des beaux-arts, de faire surélever le mur qui sépare la cour intérieure du dit Palais de la propriété "Che Gresham".

J'estime que, quelle que soit la hauteur qu'on donnerait à ce mur qui a 8m 70, on pourrait toujours avec la complicité de personnes placées dans l'immeuble du Gresham, parvenir à pénétrer dans la cour du Palais des beaux-arts.

Il est, me semble-t-il, un moyen plus pratique d'empêcher que des malfaiteurs ne s'introduisent dans l'édifice considéré: ce serait

de munir de grilles
toutes les fenêtres
ayant vue sur la cour
et de placer une grille
rétractile derrière la
double porte qui, de cette
cour, donne accès dans
les musées

En conséquence, j'ai
l'honneur, Monsieur le
ministre, de solliciter
l'autorisation de faire
exécuter ces travaux que
j'évalue à fr 1950 pour
les fenêtres et à 750 francs
pour la porte; les premiers
seraient confiés au ferronnier
Desmett, et les seconds
au sieur Mignot

L'Architecte en Chef
(Signé) Heynink

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 32024

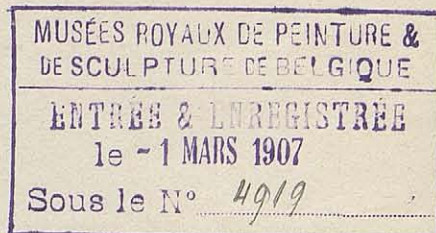
N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 Février 1907.

Urgent



Messieurs,

Mr le Ministre des Finances et des travaux publics me fait savoir qu'il a décidé de faire éclairer à l'électricité la partie des sous sols du Palais des beaux arts, qui avoisine la chaufferie et qui doit être aménagée en vue de l'installation provisoire de l'institut international de bibliographie.

A cette occasion mon honorable collègue se propose de faire éclairer également à l'électricité la chaufferie du musée des beaux arts.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître D'URGENCE, si vous n'avez pas d'objection à présenter à ce sujet.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

[Signature]

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture
Bruxelles.

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BÂTIMENTS CIVILS

Rue de Ducale, 91.

N°

7399 c/24

OBJET:

pas fait

Bruxelles, le 23 Février 1907.



Monsieur le Secrétaire,

N. B. - On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du 19.....

N°.....

ANNEXE

En vous renvoyant la lettre de M^r Luy, qui accompagnait votre lettre du 20 février 1906 n° 4919, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous autorisez, Monsieur Luy, à placer, un compteur provisoire sur la canalisation des eaux du Palais des Beaux-Arts, sous réserve des éventualités que cette autorisation pourrait provoquer et dont Monsieur Luy devrait être tenu seul responsable.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués.

L'Architecte,

Stuart

A Monsieur Van Mons, Secrétaire de la Commission
Directrice des Musées,
Bruxelles,

14

20
~~II~~ 7

A M. Muns.

Ev.

Don en l'honneur
de la ^{Généralité} ~~Université~~ de

l'Université de Paris

La lettre ^{que Muns} ~~est adressée~~

adressé

à M. Veyron, ^{en date de} ~~présent~~

10 c. et à l'occasion

de la Harmonie

d'aujourd'hui

il est chargé de

de Muns. N. 7 -

Vaucluse
A. V. C. D.

}

P. VUY

Entrepreneur de Travaux publics

70, Rue de Turquie, 70

ST-GILLES-BRUXELLES



Les paiements se font à la fin de
chaque mois



St. Gilles, le 10 Février 1907

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 18 FEVR 1907

Sous le N° 4919

14
Monsieur le Secrétaire de la
Commission Directrice des Musées.

J'ai l'honneur de vous informer que
par ma lettre du 4 Février je priais Monsieur
l'architecte Hano de bien vouloir vous
demander l'autorisation de pouvoir placer
un compteur provisoire sur la canalisation
d'eau à l'intérieur du Palais des Beaux
Arts pour obtenir l'eau nécessaire à la
construction que je dois exécuter sur du
Musée, et s'il refuse de vous faire cette
demande c'est pourquoi je me permets de
vous adresser directement pour votre
administration cela ne peut vous causer
aucun préjudice, et pour moi cela m'épargne
des frais et me fait gagner du temps
J'ai à croire Monsieur le Secrétaire, que
vous voudrez bien me l'accorder, en vous
remerciant d'avance, recevez je vous prie, l'assurance
de ma parfaite considération

Vuy

48
F. BOL
Le Philosophe

492
A. Verboom

208
J.D. de Keem
Vanital

257
J. Koning

357
Rembrandt

402
Van Ruyssdael
Le Bae

223
d'Hondecoeter
Changé la Cage

224
d'Hondecoeter

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 19 FEVR 1907
Sous le N° 4919

Numéros d'après le Catalogue
de Mr. Wauters.

342
J. May Malle

670
Van der Meulen
Portrait

404
R. Ruyck

319
Morelle
Portrait

358
H. Potting

653
Cuyh

505
J.D. de Keem
Fruit

416
J. de Meulen

68
R. Brackenburg

709
Tête
de
Vellans

160
Dusart

201
Van der Meulen

445
J. Steen
Les Rhétoriciens

252
N. Kroyck

280
N. Maas
La lecture

46
F. Bol
Portrait

222
d'Hondecoeter
L'entrée du porche

344
Palomides
Stevens

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N° 4919

ANNEXE

OBJET :

Salle Hollandaise

La Correspondance échangée
entre le C. D. & l'Etat.
des D. C. des M. & S.
Les yeux de H. L. Minnich

Rédacteur

M. V. M.

Copie expédiée le 7-2-1907

Exercice 190

Loi du Article

Allocation.

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible.

Bruxelles, le

6-2-1907.

Messieurs Lano.

Architecte aux Lâchements
Civils.

Nous avons l'honneur
de vous faire connaître
en réponse à votre lettre
du 31 janvier écoulé n° 4392/4
que nous allons faire
procéder à l'entièrement des
tableaux suspendus au
mur du fond, ainsi qu'aux
murs de côté - jusqu'à
la porte de communication
avec le sautoir voisin - de
la Salle Hollandaise du
Palais des Beaux-Arts

Notre Collège ayant
décidé de ne pas fermer
au public la salle en
question, pendant la durée
des travaux de transformation,
a exprimé le vœu de les
établir indépendamment de
la cloison en planches
destinée à remplacer parti-
ellement le mur du fond
une seconde cloison parallèle

Presque celle-ci sont
à côté de la porte de
communication, dont il
peut être question —

Sur cette cloison,
revêtue d'une tenture
appropriée, pourrait être
suspendus, en grande poste,
les tableaux dont le
déplacement est jugé
nécessaire —

Veuillez prendre, M.
l'architecte, pour les
dispositions en vue de
l'établissement de
la chaise, qu'il

Veuillez agréer, etc...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire, le Président

~~M. Chapuis~~
afin que l'apertie des & fuzes en
soudement à l'usage, et placer au plafond, de la galerie —
elles présentent, et
les tentatives de
point de vue, etc.
pour, tout ce
garantie requise

Jammes

7

127

M. le Ministre
de B. M.

Reçu l'h. de
M. J. J. J. J. J.
de l'op. de la com.
J. J. J. J. J. J.
entre J. J. J. J. J.
à l'op. de B. C.
C. J. J. J. J. J.
J. J. J. J. J. J.
à l'op. de B. C.
C. J. J. J. J. J.
J. J. J. J. J. J.

L'op. de J. J. J. J. J.
de B. C. J. J. J. J. J.
de B. C. J. J. J. J. J.
C. J. J. J. J. J.
L'op. de B. C. J. J. J. J. J.
de B. C. J. J. J. J. J.
C. J. J. J. J. J.
L'op. de B. C. J. J. J. J. J.
de B. C. J. J. J. J. J.
C. J. J. J. J. J.

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BÂTIMENTS CIVILS

Rue de Ducale, 91,

N° 7392/24.

OBJET:

Bruxelles, le 31 Janvier 1907.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 2 FEVR 1907

Sous le N° 4919.

N. B. - On est prié de rappeler, dans la
réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du..... 19.....

N°.....

ANNEXE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer,
que le moment est venu, d'entamer les travaux
de transformation en vue de l'agrandissement
de la salle hollandaise du Palais des Beaux-Arts.
Le mur du fond de la dite salle devant
disparaître, nous devons y établir provisoirement
une cloison en planches, et pour se faire il est
nécessaire d'enlever les tableaux y suspendus,
ainsi qu'aux murs de côté, sur une longueur
de deux mètres, au moins.

Par conséquent, je vous prie, Messieurs,
de bien vouloir donner les ordres, pour
l'enlèvement de ces tableaux, dans le plus
bref délai possible.

Veuillez agréer, Messieurs,
l'assurance de ma considération très
distinguée.

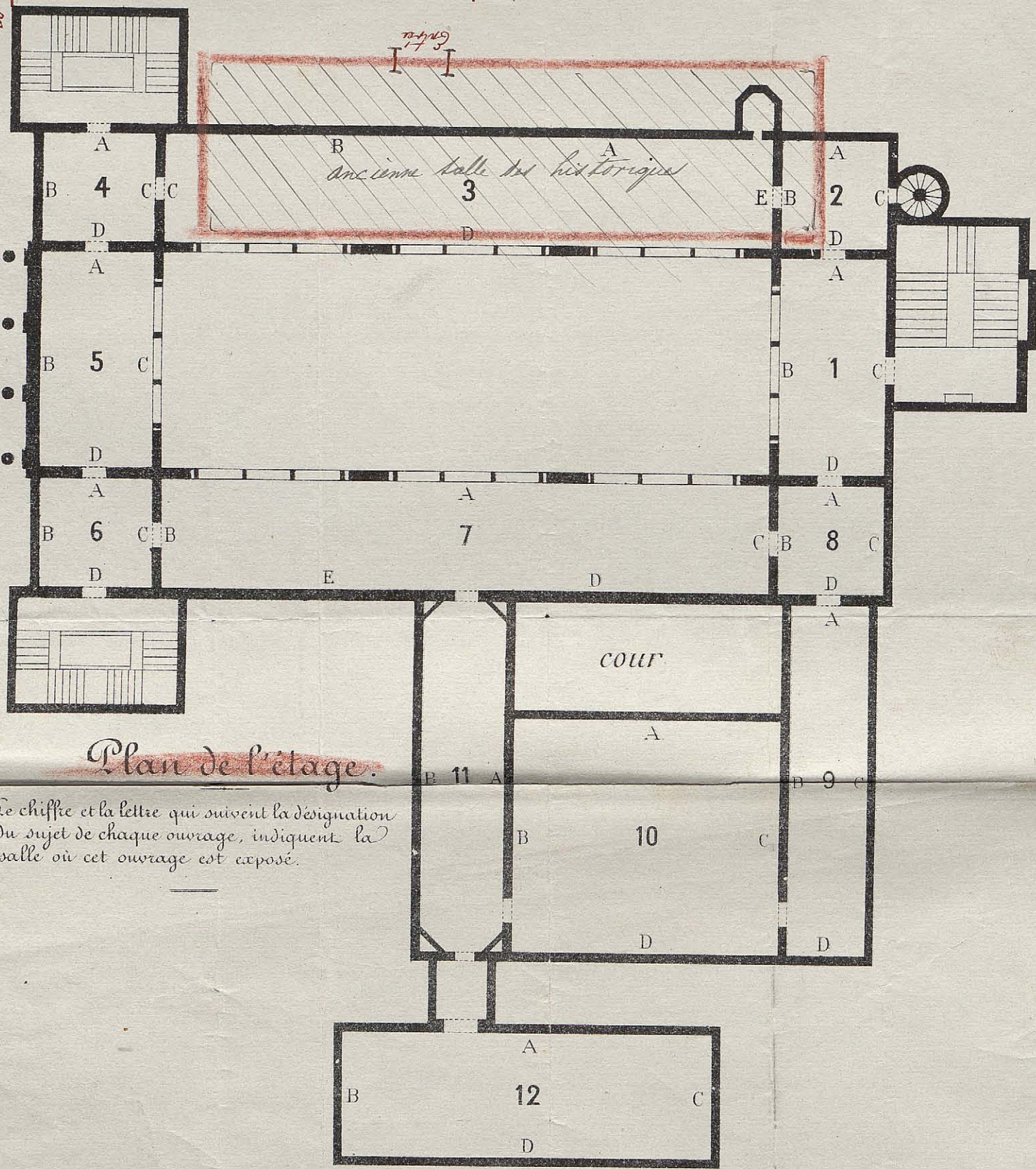
L'Architecte des Bâtiments Civils,

Mans

A Messieurs les Président et Membres de la
Commission Directrice des Musées Royaux
de Belgique.

ts.
Bout linéaire

Marin



Plan de l'étage.

Le chiffre et la lettre qui suivent la désignation du sujet de chaque ouvrage, indiquent la salle où cet ouvrage est exposé.

24/05
J^g A. K. Kowalski
E

L'ap. : Vols. 1872 et
1873 c. : avants et lias
Publication de l'ouvrage
Electrique dans les locaux
dependant de l'Etat.
des Patentes - art. 1,
actuellement en cours
d'ap. pour la destination
des Musées, pour
avoir l'assurance de
ne pas courir aucun
danger, avant tout
d'ap. l'ouvrage pour
permettre, les services d'un
Cabinet, pour la et l'Etat
peuvent, les Musées
Cabinet à la suite

Non l'assurance a
l'ap. de c. Mus.
d'ailleurs l'ap.
J

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BÂTIMENTS CIVILS

Rue de

N° 4394 ^c/₂₄

OBJET :

Messieurs les Présidents & Membres de la
Commission Directrice des Musées Royaux,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la
réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du.....

N°.....

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous signaler,
qu'une partie des travaux de transformation, actu-
ellement en cours d'exécution au Palais des Beaux
Arts, en vue de l'installation de la salle de la
Commission, du bureau de M^r le Secrétaire & du
transfert de l'habitation du concierge, dans les locaux
vers la rue du Musée, sont en voie d'achèvement.

Je me permets de porter à votre connaissance,
que si vous désiriez voir installer l'éclairage électri-
que dans ces locaux, le moment est venu d'en in-
troduire la demande auprès de M^r le Ministre
des Finances & des Travaux Publics, afin
d'éviter des dégradations éventuelles, qui seraient iné-
vitables après l'achèvement des travaux.

Je vous prie, Messieurs, l'assurance de
ma considération très distinguée.

L'Architecte des Bâtiments Civils,

Stam

A Messieurs les Président & Membres
de la Commission Directrice des Musées Royaux de Belgique
à
Bruxelles.

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N° 4919

ANNEXE

OBJET :

Rédacteur

M. V. M.

Copie expédiée le 18-1-1906

Exercice 190

Loi du Article

Allocation.

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible.

Bruxelles, le

17-1-1906

Messieurs le ministre,

Nous apprenons en dehors de toute information officielle que la partie des sous-sols du Palais des beaux-arts situés sous la terrasse et sous l'ancienne salle historique, longeant la rue de Puysbroeck a été mise à la disposition de l'Institut International de Bibliographie.

Les travaux d'aménagement sont déjà entamés et l'on va s'occuper de l'installation de l'éclairage électrique.

A plusieurs reprises et notamment par nos lettres du 14 février 1900, n° 9

et 29 avril 1904, même élargement que la présente,

nous avons protesté M. le M. contre ce mode

d'éclairage et contre l'occupation des locaux dépendant des musées

Nous craignons, en effet, pour les précieuses collections confiées à notre garde, les dangers éventuels d'incendie qui peuvent en

résultats

Invités dernièrement
par l'administration des
Bâtimens Civils à nous
prononcer sur le placement
général de l'éclairage
électrique dans les locaux
du Palais des beaux-arts
situés rue du musée 9
et actuellement en voie
de transformation, en vue
de l'installation de la
salle des réunions de
la Commission Directrice
et du transfert de l'habitation
du Concierge, nous n'avons
pas le site à exprimer
un avis défavorable

nous sommes d'autant
mieux fondés à demander
que des installations
étrangères ne viennent
pas compromettre une sécurité
que nous cherchons à
garantir par tous les
moyens dont nous disposons
Veuillez etc.

Le Secrétaire du Président

D. E. Tétin

du Secrétaire

+ par le fait
de ce chef

Peinture et de Sculpture

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

9

ANNEXE

OBJET :

Rédacteur

Copie expédiée le

Exercice 190.....

Loi du Article

Allocation.

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

N°

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible.

Bruxelles, le

14 février 1900

Monsieur le Ministre,

On s'occupe depuis quelques jours dans la cage du grand escalier du Musée Moderne de peinture (escalier d'Hercule) et dans la cage de l'escalier donnant accès aux locaux occupés par l'institut international de bibliographie du placement de fils conducteurs d'électricité.

Ces travaux exécutés nous dit-on, par les soins de l'administration des Bâtiments Civils ont été entrepris à l'insu de notre Collège auquel appartient.

Dependant la garde des Bâtiments des Musées

Ces installations électriques outre qu'elles pourraient, sans une certaine mesure, compromettre l'ordonnance architecturale de l'entrée des Musées Moderne peuvent constituer éventuellement des dangers d'incendie ainsi. Que nous avons déjà eu l'occasion

de ~~leur~~ le faire remarquer
M. le M., dégageant notre
responsabilité de ce chef,
dans une lettre adressée à
notre administration en
date du 5 octobre 1898
n° 4079

Il était donc désirable,
au double point de vue
susmentionné, que notre
College fut informé et
consulté, en temps utile,
au sujet des travaux en
question.

Nous espérons toutefois
M. le M., que vous voudrez
bien, partageant notre sentiment
à cet égard, donner des
instructions afin que nous
soyons tenus au courant de
tous les travaux d'installation ou de
réfection exécutés dans les
bâtiments confiés à
notre surveillance.

Veuillez agréer, etc.

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics

SERVICE SPÉCIAL

DES

BÂTIMENTS CIVILS

Rue de

N°

6692 B. 9

OBJET:

Bruxelles, le

13 Août 1906.

Messieurs

N. B. - On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du 19.....

N°.....

ANNEXE

Les travaux d'appropriation de l'ancien Hôtel du Baron Cuy. devant être entamés incessamment, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire enlever des locaux occupés autrefois par le corps des pompiers, tous les objets tels que bustes etc qui y sont reniés. Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte,
Hans

A Monsieur les membres de la commission des Musées Royaux.

Bruxelles

COUR D'APPEL
DE
BRUXELLES.

CABINET

DU

Premier Président

N° de l'Indicateur :

12885

N. B. On est prié de rappeler dans
la réponse le numéro et la date de
la présente.

ANNEXE :

Bruxelles, le 1^{er} Août 1905

Messieurs,

Qu'au nom des trois Cours d'appel du
pays, nous avons l'honneur de vous adresser
nos vifs remerciements pour l'aimable hospitalité
que vous avez bien voulu nous accorder à l'occa-
sion de la fête patriotique du 21 Juillet dernier.

Cette amabilité a permis au corps
judiciaire de former, pour se rendre Place Poelaert,
un cortège en rapport avec la haute position qu'il
occupe dans l'Etat.

Nous prions particulièrement Messieurs
les Membres du Conseil qui nous ont reçus si gracieu-
sement, d'accepter, avec nos remerciements, l'assurance
de nos sentiments de haute considération.

Le Procureur Général,

H. Withmann

Le Premier Président,

Jules Delecluse

A Messieurs les Président &
Membres de la Commission directrice
du Musée des Beaux-Arts

Bruxelles.

29/10 0.6

M. le Ministre de B. & F.

By

M. le Ministre de
Tr. & Fin. Comptes par
M. le Comptable de l'Etat
avec l'approbation de
M. le Ministre de B. & F.
30220 L. R. T. F. S. C.
La disposition prise,
sur vos obligations
instances, par M. le
Comptable de l'Etat
M. le Ministre de Tr. & Fin.
2 sur Tr. & Fin. par
~~le Ministre de Tr. & Fin.~~
de l'Exécution de

projet d'agrandissement
de la bibliothèque
des beaux arts
au Musée

Pour nous permettre
à la suite d'attirer l'attention
sur la nécessité d'une
Maison, nous présentons la
salle de la Reg de changer
de Palais des B B
dans la salle de la
Reine, l'ancien appartement
d'habitation

de Majesté M. de la Cour.
destinée à l'usage

seront

prochainement les
autres qui ~~seront~~
~~seront~~ la collection
des musées historiques
Paris.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
BEAUX - ARTS

N° 30220

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

—
ANNEXE.
—
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 6 mars 1906

Messieurs

Monsieur le Ministre des Finances
et des Travaux publics ^{vient de} me faire connaître qu'il
a invité le service des Bâtiments civils à lui
soumettre d'urgence des propositions en vue de
l'exécution du projet d'agrandissement et de
transformation des locaux affectés aux musées,
dont m'ont entretenu récemment les délégués
de votre Commission et que j'ai recommandés spé-
cialement à l'attention de mon honorable collègue.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Le Ministre,
J. M. M. M. M.

A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de scu-
pture, à Bruxelles.

2/ Tevris 06



1 M. G. Muzuri & Neapoli.
2 Carrou -
3 De Visent -

2 Carduus -

3. De Vriendt —

Dr. Munroe of

Supper & Ketch

Beveant you son

Si eno accordo per

Murphy & Minick

den Feindes, und ~~sch~~

Member of the

Ch. D. v. Mueser

Agnes de Heintzen

22 September, 1891

Fixe ^{la} ~~en~~ Somme 24

John, 24

Col: W. Henry Bur

Wm. - Smith

22 Feb

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERSTZ

N°

4919

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

1906

Messieurs
Félics
Peermant
Carson
Lyscauffort
Phalaenx
J. De Vriest

J'ai l'honneur de
vous faire connaître que
l'avisé demandé à m.
le ministre des beaux-arts
par Messieurs les membres
délégués de la Commission
Directrice est fixé au
mardi 14 courant à 11
heures de relevé.

Veuillez agréer, etc...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire,

Exercice.....

Chapitre.....

Crédit.

Allocation

Disponible

4919

9/2 - 06

A H L M

Cher à la lettre
Vous avez bien voulu
adresser à notre Président,
dans une conférence
de votre sein, le
pour le Membre de
jeu de notre Collège
dans l'histoire
de la présente à
notre Collège de
Ministère de l'Éducation
le Mercredi 14 ^{Courtesy} de la
à 11 P.M.
Veuillez agréer
M. M.

L.

ENTRÉE ET ENREGISTREMENT

le 9^e 2/1906

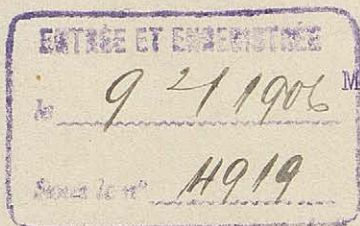
Sous le n^o 4919

Mme. Forquet

L'homme d. V. P. à
M^r Tétis, s'il faut atten-
dre jusqu'à lundi pour
donner suite à l'octroi
d'ambon - ou bien
Courvoisier d'ici à présent
le intéressant, pour ouge
Peux-tu pour exemple au
jour dit - ? a v g



Bruxelles, le 8 février 1906.



Monsieur le Président,

J'ai disposé de ma journée du samedi 10 et regrette de ne pouvoir vous recevoir à cette date.

Vous conviendrait-il de venir au ministère mercredi prochain? J'y serai entre 10 heures et midi.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître l'heure que vous préférez et d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A Monsieur Fétis,
Président de la Commission directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture de l'Etat,
rue Bodenbroeck, 15

15 - 1 - 06

Mr. Mann
architecte à Paris
de l'Académie des Beaux-Arts

J'ai l'honneur de

vous adresser par le
courrier examinateur
de la prochaine
session fixée au
la plus grand accomplissement
de votre œuvre
dans le 27 X
c'est.

Mon cher Monsieur
je vous prie de vouloir bien
arrêter à cette occasion
afin de lui faire
entendre les

1
Monsieur le "Commissaire des
l'immense vacance, l'avis de
l'Académie des Beaux-Arts
Aménageur et l'École de l'Art
10 le l'Académie des Beaux-Arts
12 le l'Académie des Beaux-Arts
14 le l'Académie des Beaux-Arts
16 le l'Académie des Beaux-Arts
18 le l'Académie des Beaux-Arts
20 le l'Académie des Beaux-Arts
22 le l'Académie des Beaux-Arts
24 le l'Académie des Beaux-Arts
26 le l'Académie des Beaux-Arts
28 le l'Académie des Beaux-Arts
30 le l'Académie des Beaux-Arts
32 le l'Académie des Beaux-Arts
34 le l'Académie des Beaux-Arts
36 le l'Académie des Beaux-Arts
38 le l'Académie des Beaux-Arts
40 le l'Académie des Beaux-Arts
42 le l'Académie des Beaux-Arts
44 le l'Académie des Beaux-Arts
46 le l'Académie des Beaux-Arts
48 le l'Académie des Beaux-Arts
50 le l'Académie des Beaux-Arts
52 le l'Académie des Beaux-Arts
54 le l'Académie des Beaux-Arts
56 le l'Académie des Beaux-Arts
58 le l'Académie des Beaux-Arts
60 le l'Académie des Beaux-Arts
62 le l'Académie des Beaux-Arts
64 le l'Académie des Beaux-Arts
66 le l'Académie des Beaux-Arts
68 le l'Académie des Beaux-Arts
70 le l'Académie des Beaux-Arts
72 le l'Académie des Beaux-Arts
74 le l'Académie des Beaux-Arts
76 le l'Académie des Beaux-Arts
78 le l'Académie des Beaux-Arts
80 le l'Académie des Beaux-Arts
82 le l'Académie des Beaux-Arts
84 le l'Académie des Beaux-Arts
86 le l'Académie des Beaux-Arts
88 le l'Académie des Beaux-Arts
90 le l'Académie des Beaux-Arts
92 le l'Académie des Beaux-Arts
94 le l'Académie des Beaux-Arts
96 le l'Académie des Beaux-Arts
98 le l'Académie des Beaux-Arts
100 le l'Académie des Beaux-Arts

Leasehold or
improvement fees
for

Wm. F. O'Leary

James - at Cambridge

Miss Lett
to the President
H. B. Watson
at Cambridge
the Concord

~~James on James' birthday
in June at Boston~~

Bartholomew's house at Cambridge

Miss Lett to the President
at the Concord
at the Concord
at the Concord

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERZ

N° 4919

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

15 Septembre 1905

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur
de vous prier de vouloir
bien faire liquider au
profit des intéressés, le
montant des heures supplémen-
taires accomplies du 18 au
22 juillet écoulé, pour
l'aménagement de la
Salle Historique qui
servira de lieu de réunion
à la Magistrature depuis
l'issue du 12 Deum jusqu'au
moment de son départ pour
la Haie Gselaers, lors du
Congrès ~~Historique~~ Patriotique
Veuillez agréer, etc...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

127 50

Bruxelles le 31 Août 1908

51 heures

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le nombre d'heures de travail exécutées, par le personnel, les 18, 19, 20, 21, 22 Juillet 1908, pour le démenagement et l'aménagement de la salle historique pour M. M. les Magistrats.

Mirimai	=	51 heures
Van Cauwenberg, H.	=	51 "
Mathy, H.	=	51 "
Pemmers, J.	=	51 "
Van Cauwenbergh, J.	=	51 "

255 - 127.50 = 127.50

g m

Admiral Sir

Pruned

[illegible]

Der 2. Jun. 1860
an den Herrn Dr. M.
Bereits ist die Probe der Manuscripte gemacht und
der Herr Dr. M.

Pour le bon usage
 par une libération de
 L^e L^e, dans le
 rôle de la main histoire
 M^{re} ~~et les de~~ l'histoire
 Pour le bon usage

K. et. de's
en surplus, pour que
la rept. - puisse aller
l'en dans le ~~mois~~

Ans. to be left

Ja, lieber, & gerne an jeder
Pflanzung sein wird.

~~Es ist ein der~~ ^{Poli. den Best. wird} ~~der Prozess~~ ^{aufgehe}

Dear Spencer to Esq. ^{my}
 friend — Rev.

Bruxelles, le 10 juillet 1905

Administration
des Beaux-Arts

Cher monsieur Van Krons,

La commission aura à délibérer aujourd'hui sur la demande de la magistrature qui désire utiliser le musée comme reposoir de sa procession du 21 juillet. Je pense bien qu'elle n'y fera pas d'objection ; en tout cas, j'attendrais à avoir une réponse immédiate après la séance, avant la lettre officielle.

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Ed. Van der

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
BEAUX-ARTS

N° 14149.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

1 ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 7 Juillet 1905.

Très-urgent

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser, en communication,
la dépêche ci-jointe par laquelle mon honorable Collègue
de l'Intérieur et de l'Instruction publique me demande
de pouvoir disposer d'un local au Palais des Beaux-arts
à l'occasion de la fête patriotique du 21 Juillet prochain.
Agruez, Messieurs, l'assurance de ma considération
très-distinguée.

Le Ministre.

J. Moitteux

*À la Commission directrice des Musées
Royaux de Peinture et de Sculpture.*

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
et de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.
—

Section d'Administration
ET DE
Comptabilité générales.
—

INDICATEUR N° 1905.

Bruxelles, le 1^{er} Juillet 1905.



N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Monsieur le Ministre,

—
ANNEXE.

L'avant-projet de programme de la Fête patriotique du 21 juillet prochain comprend l'organisation de cortèges des hautes autorités se rendant en corps à la place Poelaert.

L'un de ces cortège sera celui de la Magistrature.

Je viens vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien autoriser MM. les Magistrats à se réunir au Palais des Beaux-Arts rue de la Régence, depuis l'issue du Te Deum jusqu'au moment de leur départ pour la place Poelaert.

Il me serait agréable, Monsieur le Ministre, de recevoir votre réponse dans un très bref délai.

LE MINISTRE,

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture, à Bruxelles.

*M. B.
Commissaire à
Commission*

~~1878~~
Annexes

H919

Annexes
en retour

Plan
projet d'appropriation

24 IV

A M. le Ministre
de l'Intérieur

Pas Mot. Signé en
date du 8 C' 1884
(B.A. N° 31184)
Pour l'Etat par le ^{Président}
~~le~~ ^{Président} de la
Chambre; Encombrés de
documents de l'Etat
par l'Etat de la Tête
Pour les droits
Sous-entendus de l'Etat
Tendances : pour
l'Etat d'un côté

est le Vigneron
Marrant. et inculte
je donne mes Peunai
Mach. tout. i. n. t. h.
A. on. et. ang. et. ch. off. ang.
i. n. t. h. b. t. h. -

Il est aussi pour
G. n. t. i. f. y. n. n. n.
n. n. n. n. n. n. n. n.
M. n. n. n. n. n. n. n.
n. n. n. n. n. n. n. n.
n. n. n. n. n. n. n. n.

x d. d. d. d. d. d. d. d.
n. n. n. n. n. n. n. n.

Les missions de
occasions. n. n. n. n. n.
p. n. n. n. n. n. n. n.
n. n. n. n. n. n. n. n.
29. 7. 1900 Concernant
l'acquisition éventuelle
d'une partie de l'hôtel situé
Place Royale 1103 selon l'acquisition

Leur de n. n. n. n. n.
Service de n. n. n. n. n.
N. n. n. n. n. n. n. n.
Leur de n. n. n. n. n.
du Palais de Lancy
n. n. n. n. n. n. n. n.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 31189

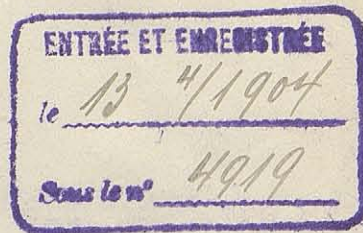
N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 8 avril 1904.

Messieurs,



Annexé

M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique vient de me faire parvenir, et j'ai l'honneur de vous transmettre, avec la présente, les pièces ci jointes concernant une demande du comité provisoire de la Fédération des sociétés savantes de Bruxelles tendant à pouvoir disposer d'une salle du rez de chaussée du Palais des Beaux arts, à l'effet d'y installer une bibliothèque collective des dites sociétés.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître le sentiment de votre commission au sujet de cette demande.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture
Bruxelles.

Exposé de la lettre
adressée, le 20 février 1904
au Ministre de l'Intérieur
par la "Bibliothèque collective
des Sociétés savantes de
Bruxelles", dont le siège
se trouve 21. rue des Charolais.

La Société en
question demande
à pouvoir disposer
en vue d'y installer
une bibliothèque, sur
"Rue de chaussée du
"Palais des beaux-arts
"Côté" de la rue de la
"Régence".

Messieurs le Président
du Conseil des Ministres
et l'architecte Naquet
ont marqué leur accord
de principe à ce projet.

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

12/11 0,9

A. H. Larchmont
Chap. de la Bot. et de
G. r. h. L.

J'ai l'honneur d
V. faire connaître, à
M. L. de V. M. L. de
10 C' (66441 B/17)
que, suivant décision
de la C. D. j'ai l'honneur
de vous enver
des avec la
la protection &
motiv, à M. L. de V. M. L. de
de D. A. V. M. L. de
de

transférer à l'Etat. Les
vues de l'Assemblée
sur la Marine
Régale dans la
de P. A. qui ont
été de l'Etat de
de l'Assemblée
de l'Assemblée.

R. G. L'Assemblée
admet à l'Assemblée
Ministère de l'Assemblée
de l'Assemblée

Vendredi
L'Assemblée

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics.

SERVICE SPÉCIAL

DES

BATIMENTS CIVILS.

rue de Louvain, 38.

N° 46111 B₁₄

OBJET:

Messieurs,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

de.....

N°.....

ANNEXE.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien satisfaire à ma lettre du 21 Juin dernier, emargée comme ci-contre, relative au transfert, à titre temporaire, du bureau télégraphique de Bruxelles "Place Royale" dans les locaux du Palais des Beaux Arts, qui ont servi jadis de corps de garde aux sapeurs-pompiers de Bruxelles.

M. le Ministre des Finances & des Travaux Publics me charge d'insister auprès de vous pour obtenir, sans retard, votre décision au sujet de ce transfert.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

V^{re} Architecte en Chef,

P. Henry

A Messieurs les Président et Membres de la Commission Directrice
des Musées de Peinture & de Sculpture,

à
Bruxelles

1 Juillet 1902

A H. L. Minchin

W. H.
Post. Ltr. - Int.

du 21 Juin c/o de M.
46441 B/L &

de la G. et L.

- joint. A l'archiviste

de la G. et L. de la G. et L.

de Post. Int. - G. et L.

de la G. et L.

de la G. et L.

de la G. et L.

de la G. et L.

de la G. et L.

de la G. et L.

de la G. et L.

Longue ~~est de~~
par dépêche du 12 juil
1897 (ad. de D. &
n° 20173) / V
Nous voyez par l'absence
de demandes ptes. avis
Concernant l'installation
dans le Min. le
et un bureau intérieur
de marchandises de détail

see beneath this paper

Rien au sur on
 des vit - par l'été de
 16 du même mois
 de 9^h - Vendredi
 pour les lettres et les
 vif du Pétrole des
 Nerves art. Ces heures
 qui on sont interrompues
 l'arrêt part. - &
 on fut antérieur
 Mat. i'est le un
 port. de papier.
 une' par on est dans
 doute par Mat. un
 de leur est. -
 L. P. D. de l'ensemble

Change d'air: le
Ciel & l'air sont
un peu ennuyeux
qu'ils le ^{custamier} font
L'imitation de la par
bonne nuit. le ~~fait~~
~~est~~ l'usage par
qui fait l'effet de la
litt. presqu'absolue de
la l'architecture. - et
de l'usage de la
Not. arch.

Ambr
J. C. v

/

MINISTÈRE

DES

Finances et des Travaux Publics.

SERVICE SPÉCIAL

DES

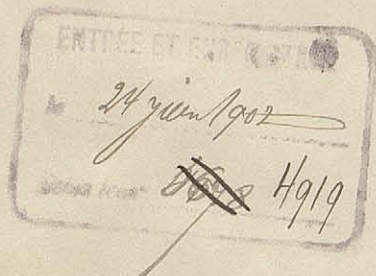
BATIMENTS CIVILS.

rue de Louvain, 38.

N^o 46441 B/17

OBJET:

Bruxelles, le 21 juin 1902.



Monsieur, le Secrétaire,

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

de..... I

N^o.....

ANNEXE.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître si la commission directrice des Musées Royaux de peinture et de sculpture verrait un inconvénient à ce que le bureau télégraphique de Bruxelles-place royale fût installé, provisoirement, dans les locaux du Palais des Beaux-arts ayant servi, jadis, de corps de garde aux sapeurs pompiers de cette ville.

Veuillez agréer Monsieur le Secrétaire l'assurance de ma parfaite considération.

L'Architecte en Chef,

P. Hauman

A Monsieur Van Mons Secrétaire, de la Commission
directrice des Musées. à Bruxelles.

4052. p. 2917 1900
11

20/4/00.

A M. le Ministre de Bt
Lj

Vous avez bien voulu
me faire l'honneur de
me adresser en Courte
Précédent par V^{re} dépôt
des 12 C^{ie} / ar^{de} des Bt
N^o 28752 / Sect.
d'acquisition et avec
partie du Châtel de la
Place Royale N^o 3
Laquelle sera affectée
à l'usage du Musée
Royal

Non assez pour M G
Ministre & son conseil
pour vous rendre bien porteur
C'est à dire qu'il sera ^{si possible} avec plans pour les yeux
et il d'insister sur
à présent auprès de
M le Ministre de l'Intérieur
et de T. P. sur
la peine de payer des
à tout. Quant à l'édifice
C'est du côté de l'Intérieur
par la construction ~~de~~
C'est
d'un mur le plus et il
dans l'ensemble tout il
l'est

En outre il nous
serait agréable de pouvoir
le plan, pour pouvoir
faire l'opération de l'eau
qui est le chapeau
des murs, & indiquer
les mesures qui, à
notre avis, seraient
le plan utilement en
développant les attention
à donner au ~~la~~ Palais
de B. H. - V. H. &

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 28752

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

/ ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 13 Novembre 190089 .

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 29 Septembre écoulé, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement ainsi qu'il résulte de l'acte ci-joint, en communication, a fait l'acquisition d'une partie de l'hôtel situé place Royale, N° 3, laquelle sera affectée à l'usage des musées royaux.

Mr le Ministre des Finances et des Travaux publics m'annonce qu'il me soumettra ultérieurement des propositions à cette fin et je ne manquerai pas de vous en faire part aussitôt qu'elles me seront parvenues.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture, à Bruxelles

29 Jh 1400

M. Minib.
de B. H.

Il est avec officielle
venant après que L. Goudet
Monsieur, au vu de
l'extension de l'œuvre
de la Société. Il est
venant qu'il a obtenu
a fait l'acquisition
d'un immense objet.
Il est donc la vue
de l'œuvre l'ancien pour

Le des propriétés & le
loyer du concierge actuel
du Palais de P. A.

Il nous serait agréable
M. le Ministre d'être
Mis au courant des inten-
tions du gouvernement
concernant l'appropriation
ventuelle des lieux dont
il s'agit & nous
et, en l'honneur de vous
prier de vouloir bien
nous en informer, ~~si~~
~~si possible~~
à propos des plans de ces lieux.

Le plan ^{des lieux} ~~des lieux~~
afin qu'il nous soit
permis de vous en proposer
l'usage. Mais vous sur
le point qu'on propose
en tenant le plan avant
l'ajournement, à Paris
nous, dans l'intérêt
des collections d'objets
à notre garde. Veuillez

C. Lévy

Devant le notaire Edouard Dubost, résidant
à Bruxelles.

A Comparu :

Monsieur Jean Marie, Ghislain Baron de Jégwaart

..... lequel comparant a déclaré, vendre, céder
à l'Etat Belge

Deux parties d'immeuble dépendant actuellement de l'Hotel
Situé Place Royale, n° 3, et une du Musée et étant :

(a) Une partie d'immeuble à front de la rue du Musée, composant
au rez de chaussée : salon et escalier ; dans les sous-sol, caves,
caves ; à l'étage : bureaux ; sous les combles : dégagement
grenier, contenant en superficie, avec la moitié de
l'assiette des murs en élévation, limitrophe aux propriétés
voisines : cinquante cinq centiares, vingt sept dix millièmes.

(b) Une partie d'immeuble se composant d'écurie pour deux
chevaux et réduit, contenant en superficie, également avec
la moitié de l'assiette des murs en élévation trente un centiares
quatre vingt dix millièmes.

Ensemble quatre vingt sept centiares, sept dix millièmes.

L'acquéreur entrera en jouissance à partir de ce jour même

Bruxelles, le 23 May 1900

Conditions particulières

Les murs séparant les parties vendues du restant de la
propriété seront mitoyens suivant les usages entre bâtiments
et toutes les ouvertures qui s'y trouvent seront bouchées par
et aux frais exclusifs de l'acquéreur, à qui reviendront les
matériaux provenant de ces ouvertures, à charge toutefois de
replacer les portes du salon du rez de chaussée et du bureau
de l'étage, contre le mur mitoyen, de manière à ne pas
modifier l'aspect des pièces colligues de l'Hotel restant appartenant
au vendeur.

L'acquéreur interceptera à la limite des parties vendues toutes
communications d'écoulement d'eau Il en fera de même
de la canalisation du gaz et des communications d'égout
à aucun changement ne pourra être fait à la façade de l'immeuble
sans avoir obtenu l'autorisation de l'autorité compétente.

3678

a Mr. J. Minster, of
Saxton du TP a 2 DM
H

N^o 20173 / ~~M^{re} Houdry~~
 Les Curat^{rs} M^{rs} L^{rs} &
 la M^{re} de l'Etat au C^{te}
 ont une proposition en
 vue de l'achat de l'ancien
 et de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 de l'Etat de l'Etat de l'Etat

deux par le port des
pompier, afin d'y
installer un bureau en
l'honneur de Murchison
de détail —

Differenz ist die Differenz
der Punkte der 3 ersten derselben

vous avez demandé
à Monsieur le Ministre l'auto-
risation de pouvoir dispo-
ser des dits locaux
qui sont situés sur
d'une terre communale
du Palais des Beaux-arts
en faisant valoir
l'opinion de votre proposition
une série de considérations
intéressant directement
les ^{besoins} ~~besoins~~ du Musée
Depuis par votre lettre
du 27 8^e émise pour
vous avoir signifié ~~mon~~
~~ministre~~, par les lignes
permanentes d'encadre-
ment qui résultent de la
présence dans le bâtiment

de Musée d'histoire naturelle
étrangère au service de
ces établissements - La
construction du Musée
présenté doit et est
fait mention dans votre
dépêche précédente ~~et~~
~~serait~~ ne devrait pas
passer, sans avoir
le nécessaire, nécessaire

Mais c'est pour le
Général, Monsieur le
Ministre, pour des
raisons d'ordre multiple
et d'un haut intérêt
pour le C^o D^o, dans
un accord unanime
devant le
service du Palais des B.A.
Ces locaux qui en font

et où fut antérieurement ~~et qui fut installée l'an~~
port de poulpiers ~~par~~
~~Mesure~~ uniquement
~~par Mesure de Sécurité~~
~~solidaire~~ pour douze
~~à cet emplacement~~
~~par Mesure de Sécurité~~
— devant l'ancien ~~Musée~~
Museum, Monsieur le Ministre,
vous partageant la même

~~exprime~~ formellement exprimé par le C^o D^o
Bien
Vous voudrez prendre une résolution définitive
Celle du sujet de la demande 1^{re} Mueuse
travaux présentés par l'Aut^o des Chemins
du fer, d'après les propositions
pour le service concédé des Mueuses, les
locaux dont il veut d'être qu'on —

Veuillez agréer
L'haut

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

N° 20173.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 7 novembre 1897.

Messieurs,

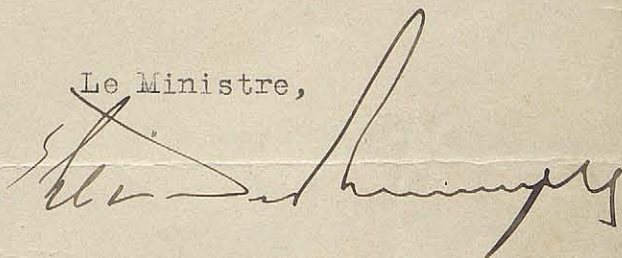
L'administration des Chemins de fer s'est adressée à mon Département à l'effet de pouvoir disposer du local abandonné par le poste des Pompiers du Palais des Beaux-Arts, afin d'y installer un bureau intérieur de marchandises de détail.

Le cas échéant, l'extrémité du couloir d'entrée serait fermée par un mur en maçonnerie, afin d'écarter tous les dangers d'incendie, et les écuries du fond seraient transformées en magasin.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître le sentiment de votre Commission au sujet de cette demande.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées
Royaux de peinture et de sculpture,

E|V.

Mont 3 avril 1891

à M^r le Ministre
de l'Instruction de T. P.
de B. H.

3678

B^{ts} Civils

7

Pour avoir l'honneur de
vous faire connaître que le
post. de professeur civiliste
au Leg. de l'Université de
Paris de B-A (don
de M^r de G. J. / Vous
d'élucider les locaux
pour occuper le matériel
institutionnel de la
de la Régence -

Le C^{te} D^r Vous prie
de l'autoriser à disposer
~~conformément~~ des
locaux, lesquels sont

des dépenses immédiates
du Palais des B. A.

Ainsi, j'aurais
^{à cet endroit}
été agendé par Maye
d'un qui actuellement
sont parfoi trop les
beautés pour contenir
les ouvrages qu'on
y dispose, à l'été pres-
suri, notamment à
l'occasion des expo-
sition d'œuvres d'art
organisée à Strasbourg.

Les plus, ces Maye
auraient des ~~travaux~~
leur entre-^{tenaient} spécial & inter-
pendants, vers le lieu
du Musée par la

Post. Cocheri No 3 &
l'ancien post. de Bouvier

Mais nous qui nous
prenons passion des
locaux dans il s'agit
il importe. ~~Mais~~
~~Mais~~ qu'ils soient
mis dans un état
de propreté & d'aspect ~~en un état~~

Pour exposer, Mon
le Ministre, qui vous
voulez le changer &
le lieu & le personnel
dans l'organisation
des Bâtiments & l'archi-
tecture. V. p. l'opinion
L. J. P. C. D.
L. P. C. D.
L. J.